

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente Juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 22 Juin 2017.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 15 – REPRESENTES : 9.

PRESENTS : MM. BUF Jean-Michel et MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky et RICARD Jean-François, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud et Mmes GUILLAUME Marie-Hélène, GUINEL Marie-Jeanne, ORDRONNEAU Séverine et PELÉ LEGOUX Laurence.

EXCUSES : Mme GUIHOT Nathalie (*pouvoir à M. Arnaud COLIN*), M. CODET Stéphane (*pouvoir à Mme Séverine ORDRONNEAU*), Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme Marie-France GUIHO*), Mme GILLET Maryline (*pouvoir à M. Philippe CAILLON*), M. MORMANN Nolann (*pouvoir à M. Cédric MORMANN*), M. PONTAC Serge (*pouvoir à M. Jean-François RICARD*), M. RICARDEAU James (*pouvoir à Mme Véronique LE BORGNE*), Mme SCHLADT Rita (*pouvoir à M. Jean-Luc POINTEAU*) et M. TANI Florent (*pouvoir à Mme Laurence PELÉ LEGOUX*).

ABSENTS : Mmes Catherine COOREVITS, AUBRY Sylvie et POYER Audrey et MM. Ludovic BROUTIN et Thierry PLANTARD.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mme Séverine ORDRONNEAU et M. Arnaud COLIN.

OBJET :	Programme Erasmus – Financement.
----------------	---

N° 2017 / 06 / 11

En partenariat avec le Collège Saint-Laurent, le COJURIB, la Ville et le Groupement scolaire d'Alcoutim, la Commune de Blain avait déposé une candidature dans le cadre de l'appel à proposition 2016 du programme Erasmus + au titre de l'action Partenariats de l'enseignement scolaire.

Ce dossier intitulé « S'approprier un patrimoine médiéval et le valoriser numériquement dans le cadre des jumelages » a finalement été retenu par le Comité national d'évaluation de l'Agence Européenne et bénéficiera d'un financement maximum de 59 700 €.

Dans ce cadre et sur cette enveloppe, la Ville de Blain en tant que coordonnatrice peut effectuer des versements aux 4 autres bénéficiaires cités précédemment en fonction des dépenses qu'ils assument dans la conduite du projet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

.../...

Vu la note de synthèse adressée aux conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Culture – Tourisme – Patrimoine en date du 12 juin 2017,

Le Conseil Municipal,

✓ *DECIDE d'allouer au collège Saint-Laurent qui est partenaire du projet Erasmus la subvention suivante :*

BENEFICIAIRE	OBJET	MONTANT	MODALITE
Collège Saint-Laurent	Frais de la prestation d'une journaliste et d'un graphiste	4 000 €	Versement 2017

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 3 Juillet 2017,
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20170630-CM-2017-06-11-
DE
Date de télétransmission : 04/07/2017
Date de réception préfecture : 04/07/2017